



Assemblée générale de l'ABF La Rochelle - Espace Encan - vendredi 8 juin 2018

L'Assemblée générale commence par une intervention d'un conteur du « Nombriil du monde ».

Xavier Galaup déclare ouverte l'Assemblée générale à 17h40 et en indique le déroulé : présentation et vote du rapport d'activités, du bilan financier 2017 et du rapport du commissaire aux comptes ; du rapport d'orientation et du budget prévisionnel 2018 ; débat et vote sur les changements du règlement intérieur ; débat et vote sur l'opportunité d'une loi sur les bibliothèques ; échanges sur la vie de l'association et sur la rubrique débat de la revue.

L'Assemblée générale débute par le vote des différents rapports :

Chantal Ferreux, secrétaire nationale donne lecture du rapport d'activité ([cf note statutaire](#))

Vote rapport :
contre : 0 - abstention : 0 - pour : unanimité (209)

Laurent Lemaître, trésorier donne lecture du bilan financier et du rapport du commissaire aux comptes :

On constate un déficit de 37 000 €, correspondant aux voyages, missions et déplacements, le conseil national a donc pris la décision d'un moratoire concernant les voyages d'étude à l'étranger en 2019, qui de plus, est une année de renouvellement des CA.

Les comptes ont été validés par l'expert aux comptes et le commissaire aux comptes ([cf note statutaire](#)) qui a été mandaté en 2012.

- Christophe Pavlidès : concernant le solde négatif des adhésions : est-ce que sont des démissions ?
Laurent : il y a à la fois des démissions et des nouveaux adhérents. Il semble que nous ayons du mal à fidéliser les adhérents individuels, il y a une augmentation parallèle des adhésions collectivités.
- Cécile Trévian : concernant la formation, quelle explication donner à la baisse des recettes ?
- Sylvie Larigauderie, vice-présidente, responsable de la formation : il y a moins de sites de formation ouverts, et nous avons accepté d'ouvrir certains sites avec moins de stagiaires pour permettre le maintien des sites.
- Dominique Lahary : quelle est la répartition du déficit de la formation ?
- Laurent : c'est une baisse sur les produits, des outils plus performants d'analyse comptable seront mis en place cette année.
- Christian Massault : il faut utiliser davantage des outils analytiques sur les origines géographiques, et sur la répartition « catégorielle » des adhérents (ce qui permettrait de faire la corrélation entre adhésions individuelles et collectives).
- Anne Baudot : sur la question du non-renouvellement des adhésions, cela concerne qui ? Les adhérents historiques ou des personnes venues une seule année ?

- Xavier Galaup : les élèves ABF renouvellent rarement.
- Laurent Lemaître : Valérie a dans ses missions le lien avec les groupes régionaux, cela devrait permettre d'avoir des éléments plus précis.
- Fabrice Boyer : il y a des outils donnés aux groupes régionaux pour suivre l'évolution des adhésions.

Vote rapport financier
contre : 0 - abstention : 3 - pour : 206

Vote du non-renouvellement du commissaire au compte, car il n'est pas obligatoire pour l'association d'avoir un commissaire au compte étant donné que nous sommes en-dessous du seuil de subvention la rendant obligatoire, cela permettra une économie annuelle de 11 000 €

- Christian Massault : cela est lié au montant des subventions publiques, cela n'empêche pas le mécénat
- Sophie Rat : que perd-t-on en service ?
- Laurent Lemaître : on ne perd rien, c'est l'expert-comptable qui l'a suggéré.
- Philippe Pineau : certes, cela permet de faire une économie, mais je voterai contre, car nous sommes une association nationale et qualitativement il est important d'avoir un commissaire aux comptes.
- Pascal Wagner : on peut se « payer le luxe » d'un moratoire de quelques années.
- Christophe Pavlidès : ce ne serait pas plus mal d'être moins dépendant des subventions nationales, ce serait un gage d'indépendance.
- Xavier Galaup : la recherche de financements privés fait partie des missions de Valérie.

Vote pour le non-renouvellement du commissaire aux comptes
contre : 4 - abstentions : 13 - pour : 192

ABIS (information sur le changement de statut)

Rappel du fonctionnement de l'ABIS dont l'ABF est actionnaire unique. On enregistre cette année, un déficit de 22 000 €, il n'y aura donc pas de remontée de dividende sur l'ABF.

L'ABIS est passée du statut juridique de SASU à SARL. Ce nouveau statut permet de supprimer les services d'un commissaire aux comptes (économie de 11 000 €). Juridiquement pour une SARL, il faut non plus un président, mais un gérant, Pascal Wagner a accepté cette tâche bénévole. Un travail analytique commun avec l'ABF va être mis en place, même si les comptes sont distincts.

Rapport d'orientation ([cf note statutaire](#))

La France sera représentée au bureau d'Eblida grâce à un partenariat ABF - CFIBD. Ce dernier prend en charge les déplacements. Julie Calmus (commission internationale de l'ABF) y a été élue pour 3 ans. Rappel de la grande vigilance à avoir sur les dépenses et de l'échéance électorale : renouvellement des CA de tous les groupes régionaux.

Vote sur le rapport d'orientation
contre : 0 - abstention : 1 - pour : 208

Budget prévisionnel ([cf note statutaire](#))

Il y a une baisse de la prévision des subventions, DRAC, régions... Nous devrions obtenir une subvention européenne de 10 000 € : il s'agit d'un partenariat avec EBLIDA, BSF et d'autres associations européennes sur la littérature sur le numérique en région. Pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles.

Charges : au vu du déficit de l'année écoulée, une reprise sur réserve 37 434 € est provisionnée, en espérant ne pas avoir à le faire.

- Agnès Gastou : quel est le montant des réserves ? 565 458 €

- Christian Massault : il faut voir quelle est la marge de manœuvre en dehors des réserves obligatoires. Il faut avoir un vrai prévisionnel pour l'an prochain (année en cours + année suivante).

- Question de la salle : Pourquoi continuer à travailler avec BSF, qui est une association ultra politisée ?

Xavier Galaup : le projet est intéressant car il porte sur la formation, nous ne nous associons pas à leur ligne politique, et nous ne sommes pas les seuls partenaires, c'est un projet plus global que la ligne de BSF.

<p style="text-align: center;">Vote sur le budget prévisionnel Vote : contre 0 - abstention : 13 - pour : 197</p>

Échanges et débats

Règlement intérieur

C'est un travail entrepris depuis plusieurs années, y compris à l'AG de l'an dernier.

- Christophe Pavlidès : il faut mettre en place de bonnes pratiques des instances régionales. Lors de l'élection du pdt du groupe régional, il faut savoir qui représentera le groupe si le président est appelé au BN.

- Céline Viguié : il faut consulter la base au moment de l'AG : qui voulez-vous sur ce type de poste ?

<p style="text-align: center;">Vote pour le règlement intérieur contre : 0 - abstentions : 10 - pour : 199</p>
--

Commission vie de l'association

Actuellement portée par Sébastien Lagarde, Hélène Brochard, Marie Pierre, Olivia de la Panneterie. La commission a été rejointe depuis peu par Floriane Brun.

Réalisation d'une infographie avec la commission Advocacy montrant tout ce que fait l'association :

<http://www.abf.asso.fr/1/113/755/ABF/l-annee-2017-de-l-abf-en-quelques-chiffres>

Lors du séminaire de janvier qui réunit tous les présidents de groupe, tous les outils de back office proposés par l'association seront présentés, mise à disposition une boîte à outil pour les présidents. Il s'agit de réfléchir à comment travailler tous ensemble pour l'association.

Une enquête a été envoyée à tous les présidents de groupes, elle est encore en cours. Un rendu sera soumis lors du Conseil national d'octobre 2018.

Questions de la salle :

Il est dommage que le questionnaire ne soit pas envoyé aux membres du CA pour qu'ils puissent donner leur sentiment sur la présidence en cours : bonne idée, voir si on le duplique ou si on adapte les questions.

Loi bibliothèques

Suite au travail de la sénatrice Sylvie Robert, il y a suggestion de mettre à l'agenda parlementaire une loi sur les bibliothèques, pour l'instant on ne sait pas quelle est la position de la Ministre. Sylvie Robert veut savoir quel est le sentiment de l'association, d'où l'échange ce jour pour donner une réponse avant l'été. [La réflexion a été entamée lors du séminaire de 2017](#), le résultat était partagé. La difficulté est celle de donner un cadre trop rigide, trop normatif qui risque de bloquer certains élus.

Travail autour de 5 axes :

- définir les missions (socle minimum par niveau de collectivité) des différents types de bibliothèques, obligation d'avoir une BDP, inscrire la pluralité des schémas, les fonds patrimoniaux, le rôle de l'Etat, les bibliothèques associatives.
- accessibilité à tous : gratuité de l'accès et pourquoi pas du prêt, accessibilité territoriale, liberté d'accès à l'information, prendre en compte des handicaps.
- protection contre la censure, pluralité des collections, de l'action culturelle.
- recension de l'ensemble de règles juridiques applicables à la bibliothèque (lectures publiques, prêt numérique, SACEM, etc.)
- animation des bibliothèques par des personnels professionnels et des bénévoles formés, formation initiale et continue.

Questions de la salle :

- d'après la note de l'observatoire des politiques culturelles, les bibliothèques sont les premières impactées par les restrictions budgétaires, il faut indiquer que le bénévolat est important et que les petites bibliothèques ne peuvent vivre sans, mais que les villes ayant les moyens doivent travailler avec des professionnels.

- Très réservée, travaillant en bibliothèque départementale, il semble que ce serait un recul pour l'hyper ruralité. On peut faire émerger des lieux hybrides, grâce à la négociation et l'appropriation.

- Il faut davantage un manifeste qu'une loi.

- Il est nécessaire d'avoir une loi qui nous libère des négociations répétitives, y compris sur notre existence propre.

- Le premier axe ne donne pas de définition de ce qu'est une bibliothèque.

Xavier Galaup : ce ne sont que des axes de travail, on demande une définition des missions sans que ce soit trop enfermant.

- Une intervention sur la situation des bibliothèques de Grenoble où les profils de poste pour certaines bibliothèques ne sont axés que sur l'animation et des postes de bénévoles. Réponse de la directrice : à la bibliothèque Alliance, qui est celle dont on parle là, il y a 5 agents territoriaux et très peu de bénévoles recrutés par conventionnement (il s'agit de professeurs pour les périodes de révision et pour l'animation des ateliers de conversation).

- Anne Verneuil (commission Advocacy) : plutôt réservée, faut-il entrer dans les détails, le gouvernement n'a pas l'intention de faire une loi, il faudrait plutôt développer de l'advocacy en faveur des bibliothèques.

- Xavier Galaup : c'est le travail de Sylvie Robert que de rédiger la loi, l'ABF serait auditionnée.

- En Belgique, Françoise Dury, présidente l'Association des Professionnels des Bibliothèques Francophones de Belgique (APBFB) indique qu'il y a une législation depuis 2009 :

- les financements n'ont pas suivi mais une loi est intéressante comme garde-fou
- la loi est générale et il faut injecter dans les arrêtés ce qui sera amené à évoluer

- Agnès Gastou : je suis farouchement pour, il faut avoir un garde-fou car il faut sans cesse monter au créneau à chaque fois qu'il y a un changement d'élu qui ne connaît pas l'environnement territorial

(fermeture d'une bibliothèque, transfert des collègues au service ordures ménagères !) il y a de plus en plus de pression sur les personnels.

- Christian Massault : il y a un raz de marée de remise en cause suite au renouvellement politique, les bibliothèques sont la variable d'ajustement avec mauvaise foi affirmée de la part des nouveaux élus. J'ai changé d'avis à la suite de l'analyse des demandes arrivées au niveau du comité d'éthique, il y a des choses illégales.

- La loi fige les choses alors que les bibliothèques évoluent, l'intérêt n'est pas de faire une loi, mais de rebondir sur le rapport Orsenna et discuter avec le ministère, c'est l'acteur public qui donne l'argent c'est avec lui (eux) qu'il faut discuter.

- Xavier Galaup : encore faut-il que le ministère veuille discuter avec nous.

- Dominique Lahary : c'est de l'opportunisme ! Il faut utiliser les opportunités qui se présentent, la sénatrice est motivée et connaît les bibliothèques, il ne faut pas la décourager car le débat public donnerait une visibilité aux collectivités. Il ne faut pas se contenter du dialogue avec les ministères. N'attendons pas une protection contre le monde, des obligations formelles ne passeront pas auprès des élus.

- Françoise Muller : on en parle depuis longtemps, il ne faut pas en attendre des miracles, mais un principe d'existence des bibliothèques.

- Pascal Wagner : les collègues étrangers qui bénéficient d'une loi disent que cela permet de fonctionner ; il faut ajouter une étude sérieuse de ce qui se fait (une compil des lois a été faite pour le séminaire de 2017).

- Philippe Colomb : le programme de recherche Bibliodroit a pointé un grand nombre de risques juridiques sur tout ce qui concerne la bibliothèque. Ce serait une protection juridique que de mettre ce qui a été travaillé dans ce groupe de travail.

- Gérard Briand : cela permettrait de discuter, de prendre en compte l'égalité de traitement, le respect des droits des usagers.

- Philippe Pineau : je suis partisan d'une loi qui permette de mettre du cadre et une assurance plancher.

- Le vote concerne « le soutien du portage de la démarche de la sénatrice » ou bien « une loi pour les bibliothèques » ?

- La question c'est pour ou contre une loi.

- Donner soutien à S Robert est contestable

Il peut y avoir deux approches :

- pour ou contre ce qui a été débattu : faire une synthèse en supprimant le nom de Sylvie Robert.
- soutien à notre participation à la démarche en reprenant les axes énoncés

**L'AG mandate le Conseil national pour accompagner un projet législatif,
proposition ou projet de loi, en faveur des bibliothèques :
contre : 4 - abstentions : 36 - pour : 173**

Rubrique Le débat de la revue BIBLIOTHÈQUE(s)

Cette rubrique a été créée par le comité éditorial pour permettre à deux adhérents de présenter deux points de vue différents, ce qui a été le cas dans le dernier numéro.

Xavier Galaup rappelle ce qui a été dit dans deux communiqués, lors du Conseil national et dans son discours d'inauguration jeudi 7 juin : l'ABF condamne fermement les attaques personnelles et nominatives contre Anna Marcuzzi sur les réseaux sociaux, dont les propos ont été déformés et sortis du contexte.

Il est important que tout se passe dans le respect des uns et des autres et de manière sereine.

Réactions de la salle

- Il ne s'agit pas de mettre en cause le débat, il s'agit de courtoisie lors de débats.

- Chloé Laillic : demain il y a une rencontre avec ceux qui restent de la commission Stratégie numérique. Tous les membres de la commission n'ont pas signé la tribune ; une intervention juste et intéressante qui disait qu'on peut ne pas être d'accord et l'exprimer de façon virulente sans manquer de respect. Un débat ne doit pas forcément être toujours serein, surtout dans un premier temps pour confronter les avis, ensuite on peut arriver à la sérénité.

- Fabrice Boyer : la question posée aujourd'hui ne doit pas être posée hors contexte : il faut être conscient qu'une pression importante a été exercée sur le conseil national depuis plusieurs mois, clairement imputable à S. Mercier, qui cherche à déstabiliser l'ABF. Du reste, j'ai tenté de m'impliquer dans la commission numérique, cela a été impossible de travailler avec Silvère Mercier. La commission n'a pas eu un fonctionnement normal : pas de réunion, pas de concertation, pas de réponse à mes propositions.

- Xavier Galaup : merci de ne pas aller sur les interventions personnelles, on ne critique pas quelqu'un qui n'est pas là.

- Claire Gaudois : il n'y a pas de débat à avoir, cela doit être fait pour faire avancer une réflexion et pas être une prise de position pour ou contre. Il y a un débat à avoir, mais pas celui qui a été énoncé.

- Fabrice Meneteau : c'est une illustration, une interrogation sur le lieu de ce type de débat. Il vaut mieux avoir un espace de débat au sein de la revue, au lieu que ce soit sur les forums, où se pose la question des influenceurs, du rapport à la loi. Le débat est intéressant et doit avoir lieu mais pas sur les forums.

- Sophie Gonzales : il faut féliciter les auteurs pour leur contribution, il faut échanger et discuter c'est ce qu'on demande aux professionnels.

L'espace Encan devant être libéré à 20h, l'assemblée générale est levée.

Compte rendu rédigé par Chantal Ferreux, secrétaire générale de l'ABF